# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 3 SEPTEMBRE 1873.


## LOUISIANE.

Nos journaux de la Louisiane sont du 31 août.

Le *Sentinelle* de Thibodaux :

Aujourd'hui la canne à sucre est aussi avancée qu'elle était l'année dernière à la fin du mois d'octobre. Des cannes de six pieds de long, douces *passé sirop*, sont journellement vendues dans les rues. Si rien ne vient, dans les mois d'octobre, de novembre, il n'arrive pas d'accident, nous espérons que les planteurs seront en grande partie dédommagés des pertes qu'ils ont subies l'année précédente.

—Depuis samedi dernier, par mesure de précaution et sur la suggestion du bureau de santé qui, soit dit à sa louange, ne néglige rien pour mettre à l'abri de la fièvre jaune, les habitants de notre ville, la malle qui nous vient de la Nouvelle-Orléans est placée dans une botte où elle reste exposée à la fumée du soufre pendant quinze minutes avant d'être distribuée. Cette opération attire journellement une foule de curieux.

—Madame Victoria Toups, âgée de 60 ans, a succombé hier à 7 heures du matin, aux suites d'un de ces accidents qui arrivent malheureusement trop fréquemment. Voici dans quelles circonstances : Voyant que le feu qu'elle venait d'allumer ne flambait pas assez vite, elle a eu la malencontreuse idée de prendre la burette à huile de charbon et d'y'verser dessus une partie du contenu. Au moment où le liquide touchait à la flamme d'une allumette qu'elle tenait dans la poêle, la burette a fait explosion, et avant qu'on ait pu lui porter secours, elle était déjà horriblement brûlée; trois heures après elle rendait le dernier soupir.

*Le Progrès* de Terrebonne :

La quarantaine a été établie dans toute la paroisse de Terrebonne.

Toute personne, excepté les employés des chemins de fer et des services publics, à l'exception de ceux venant depuis quelque temps, la Nouvelle-Orléans ou toute autre localité où existe la fièvre jaune, ne peut entrer dans les limites de la paroisse Terrebonne.

L'entrée dans la paroisse est interdite aux marchandises venant de toute nature, provenant de la Nouvelle-Orléans ou de toute autre localité infectée. Toutes marchandises introduites en contravention à ce règlement seront saisies, sans les formalités légales ordinaires et ne seront rendues à leurs propriétaires, qu'après que tous les frais de toutes sortes auront été payés. Ceux qui auront passé et après paiement des frais d'entreposage des dites marchandises. A défaut de paiement de ces frais, le président du Jeri de Police est autorisé à faire vendre ces marchandises aux enchères publiques, et le surplus des frais d'entreposage sera consigné au Trésor public et le propriétaire des marchandises vendues pourra le réclamer.

—Un individu venant de la Nouvelle-Orléans il y a quelques jours, réussissait à convaincre une demi douzaine d'hommes de couleur qu'il connaissait l'existence d'un trésor, et qu'il leur révélerait d'endroit où il était enfoui, moyennant une certaine somme. Ces gens crédules lui remirent probablement jusqu'à leur dernier sou et notre individu eut soin de disparaître immédiatement.

Un de ces hommes de couleur se mit dans l'idée de prévenir ses compagnons dans la recherche de ce trésor, lorsqu'il apprit que du *frère* de la Nouvelle-Orléans se trouvait sous la tombe de M. Hatch, et il alla seul fouiller sous la tombe. Ses compagnons ne tardèrent pas à avoir connaissance de la fait; et pensant que notre individu avait commis le vol, ils se mirent en devoir de le torturer et commencèrent à le menacer de la corde pour lui faire avouer où il l'avait caché.

Pour éviter les mauvais traitements auxquels il était soumis le malheureux à moitié dérangé, il fini par dire qu'il avait caché le trésor à tel endroit et qu'il y conduirait ses compagnons, pourvu qu'on le laissât libre.

Nos hommes se mettent en route incontinent. C'était la nuit. A un moment donné, le prisonnier qui avait pourtant les mains liées, se sauve brusquement dans un champ de canne où il put, à la faveur des ténèbres, se dérober à la poursuite de ses compagnons.

L'affaire est actuellement entre les mains de la justice et les nommés Harrison Baker, John Dilhan, Jackson Ancery, Alsek Ellis Isiah, Lawrence Simeon Dickerson ont été mis sous caution de dix piastres chacun et ont été comparaître devant le juge dans la journée de vendredi.

*Le Pionnier* de l'Assomption :

L'état sanitaire de la paroisse est à peu près satisfaisant. Il y a bien quelques cas de fièvre, mais ils cèdent facilement aux soins et aux traitements. Quant à la fièvre jaune, elle n'existe pas chez nous jusqu'à présent, et nous espérons que, grâce aux précautions prises par les autorités et par la population, nous parviendrons à l'éviter.

Le jari de police est convoqué pour lundi prochain, sur la pétition de citoyens qui réclament l'établissement de la quarantaine dans notre paroisse.

—Le 21 de ce mois est décédée à Labadieville, à l'âge de 51 ans et 7 mois, Mme vève Joseph Graizac, née Marie Rose Francisel. La défunte était née en France et habitait la Louisiane depuis son enfance. Elle était douée de bien bonnes et précieuses qualités qui la feront regretter de tous ceux qui l'ont connue. Nous offrons à la famille nos sincères compliments de condoléance.

—Une sixième mortalité à enregistrer qui sera bien déplorée par les parents et les amis du défunt. M. Thomas Vilmont Rodrigue est mort jeudi matin, 28, à l'âge de 40 ans. Il laisse une veuve et quatre enfants en bas âge. M. Rodrigue était un brave et consciencieux marchand qui avait su conquérir l'estime de tout le monde. Modèle d'honnêteté et de probité, on gardera longtemps sa mémoire dans notre communauté.

—Dimanche dernier le corps d'un homme de couleur fut trouvé flottant dans le Bayou, en face du magasin de M. Florian Rodrigue. Le coroner fut appelé et fit une enquête. Le cadavre fut reconnu comme étant celui d'un nommé Austin Cuny, un travailleur de l'habitation Landreaux, qui avait disparu depuis deux semaines. Il paraît qu'il avait l'habitude de s'enivrer, mais qui n'était pas d'une mauvaise nature. Il avait à la tête des traces d'un coup fait avec un instrument contondant; ce qui fit soupçonner qu'il avait été victime d'un crime.

Une enquête fut aussitôt faite. D'après les informations obtenues on crut devoir arrêter cinq individus : Richard Blackson, Nathaniel Cary, Levi, Allen Squire Chanels et Patrick Fletcher. Ces accusés, qui sont de tous jeunes gens de couleur, ont comparu hier devant la cour de parroisse. Il résulte des témoignages donnés devant le magistrat que Austin Cury aurait été, sinon frappé par eux, du moins jeté au Bayou par Richard Blackson en présence de Nathaniel Cary, qui avait laissé faire. Le jury a rendu son verdict de non culpabilité en faveur de ces deux derniers individus et en accusant qu'ils comparaissent devant la Cour de District. Aucune preuve n'établissant la culpabilité des trois autres accusés, ils ont été mis en liberté.

*Le Courrier* de Houma :

Dimanche dernier la famille Winder a failli être victime d'un terrible accident. Deux jeunes écoutis avaient engagé une course de cinq milles et de buggy par des chemins impossibles. Ces jeunes gens étaient déjà parvenus à plus de trois quarts de leur course, lorsque celui qui était en arrière voulant profiter de la première occasion qui se présentait de dépasser son adversaire, prend la tangente; malheureusement une des roues de son buggy frappant une racine, se brise et laisse avec violence le jeune homme à terre. Le cheval effrayé au dernier point, précipite sa course en traînant les débris du buggy.

Ils en prennent la famille Winder en pensée de M. John B. Winder de sa femme, de sa mère, de sa sœur et de son bébé âgé de quelques mois, se trouvait à son habitation du Bayou Black. Leur malaise effrayé par le bruit que faisaient et le cheval et les débris du buggy, fut porté avec tant de violence sur le côté qu'il renverse la voiture et précipite à terre cette infortunée famille. Dieu l'a voulu, personne n'a eu de mal, pas même ce petit baby qui a été jeté à une grande distance de la voiture. Nos félicitations aux heureux et cordiales à la famille Winder.

—Lundi prochain trois écoles privées vont s'ouvrir : deux au Bayou Large, celles de MM. Eugène Rozelier et H. Verjean, et une à Houma, celle de M. Zeitska. Nous souhaitons à ces messieurs un brillant succès et à leurs élèves le désir de profiter autant que possible de l'enseignement que leur donneront de si habiles et dévoués instituteurs.

—Les cultivateurs de la contrée s'occupent activement des plantes, nous dit le *Pilote* de la Pointe-Coupée. La canne vient à merveille, et si le temps est favorable jusqu'au 20 septembre, époque de la coupe, la récolte sera abondante.

—Plus de trois cents décès dans la paroisse ont déclaré aux médecins qu'ils sont opposés à toute spéculation indépendante.

D'après le *Sugar Planter* d'Ouest-Baton-Rouge, les cultivateurs de la canne considèrent leur récolte comme faite.

## ASSOCIATION HOWARD.

Les sommes suivantes ont été reçues :

| | |
|---|---|
| Un nègre, de la paroisse Jefferson..... | $2 00 |
| Argent, produit de cotisation, de Terrebonne, par l'entremise de W. A. Richardson et R. Millikon..... | 11 00 |
| Habitants catholiques de Dayton, Ohio, French National Home pour les soldats estropiés, par l'entremise de Rév. Père Dilhet, Supérieur et Trésorier.... | 100 00 |
| Masonic Lodge, No. 271, A. F. & A. M., Shreveport, par l'entremise de Henry Durrell, Secrétaire..... | 25 00 |
| Comité de Ville de Macomb Hls, par l'entremise de l'Hon. W. F. Bayne, Maire..... | 100 00 |
| Société Catholique d'Abstinence Totale de la Louisiane..... | 25 00 |
| Miss J. V. Fletcher, de la Nlle-Orléans, de Chicago..... | 25 00 |
| Citoyens de Lynchburg, Va., par l'entremise de L. J. Gray, Trésorier.... | 100 00 |
| Société Israélite de Bienfaisance des Dames, Salt Lake City, par l'entremise de N. S. Rasenbush..... | 50 00 |
| Produits du concert, Saratoga Springs, Compagnie Hall, par l'entremise du New York Herald et de la Union National Bank of New Orleans..... | 465 60 |
| Allen & Dean, propriétaires du Astor House, New York..... | 100 00 |
| Thos. R. Dewey, Lexington, Va..... | 12 50 |
| Hon. Mr. Wright..... | 10 00 |
| Royal Insurance Co. par l'entremise de Williams & Woods..... | 150 00 |
| G. T. Morgan, Peoria, Ill., par l'entremise de Jas. G. Ryan..... | 25 00 |
| Citoyens de Tyler, Texas, par l'entremise de Clapp Bros. & Co..... | 130 00 |
| Institution de Chicago, par l'entremise de Chas. Simon, président de l'Institution Taurs..... | 50 00 |
| Deux petites filles, Tillie Weaver et Mary Cafton..... | 73 85 |
| Citoyens de Cedar Rapids, Iowa, par l'entremise de J. C. Clark, Maire, vice-président, et R. S. Charles, trésorier de Co. St. L. and M. O. R. R.... | 2 00 |
| Hon. L. B. Watkins, par l'entremise de Hamilton & Powell..... | 200 00 |
| Institution de Pittsburg, Penn., par l'entremise du Rév. Dr. L. Mayer et du Maj. R. K. Sampson, pour Vicksburg..... | 25 00 |
| Johnsonite Lodge, I. O. B. H., pour Memphis, Vicksburg et Grenada, par l'entremise du Rév. Dr. K. Kohler et du Rév. J. K. Gutheim..... | 75 00 |
| Dwight's Lodge, No 80, I. O. G. T., Chicago, par l'entremise de S. W. Strong, secrétaire..... | 300 00 |
| Comité de Jasper, Circleville, Ohio, par l'entremise de Geo. H. Pollard et Wm. Dunn, Esqs..... | 10 00 |
| Mlle Matilda Johnson, organisatrice d'un concert donné à Liverpool, Ohio, par l'intermédiaire de Chas. A. Bingham, député maître de Poste..... | 185 25 |
| Thos. Hood, président First National Bank, Shenandoah, Iowa..... | 58 44 |
| Geo. E. Schilling, 150 rue du Canal, Nlle-Orléans..... | 20 25 |
| Citoyens de Dewitt, Iowa, par l'entremise de J. E. Price..... | 50 00 |
| Citoyens de Shreveport, La., par l'entremise de l'Hon. Wm. R. Thompson, maire..... | 25 00 |
| Citoyens de Mount Airy, Md., par l'entremise du New Albany Banking Co..... | 84 00 |
| D. N. Crouse, Utica, N. Y..... | 192 60 |
| Citoyens de Zanesville, Ohio, par l'entremise du Third National Bank, Cincinnati..... | 10 00 |
| John White, président du National Bank d'Athens, Ga., pour Canton, Miss., par l'entremise de l'Hon. R. Pilsbury, maire..... | 400 00 |
| Eglise Baptist, Mandeville, Pa., par l'entremise de Jno. Wallace et de l'honorable R. Pilsbury, maire..... | 50 00 |
| Wm. Openhym & Son, New York, par l'entremise de l'Hon. R. Pilsbury, maire..... | 8 81 |
| Incognu, Brooklyn, New York, par l'entremise de l'Hon. R. Pilsbury, maire..... | 5 00 |
| Hon. John Black, maire de Milwaukee, Wis., par l'entremise de l'Hon. R. Pilsbury, maire..... | 1 00 |
| Union Chapel, rue Bienville, par l'entremise d'Alex. Sommers..... | 800 00 |
| Eglise Baptist, Austin, Texas..... | 3 00 |
| Citoyens de Fernandina, Fla., par l'entremise de A. O. MacDonald..... | 23 25 |
| Trinity M. E. Church, couleur, Fernandina, par l'entremise de A. O. MacDonald..... | 163 48 |
| Citoyens de Blackhawk, Miss., par l'entremise de Fred Attaway, P. M., pour Grenada..... | 11 57 |
| Hon. Thos. J. Semmes..... | 55 00 |
| N. B.—Des $150 reçues le 1er courant, du retrait de l'obligation de Biloxi en Echange de Philadelphie, $100 devaient être portées au crédit du maire Pilsbury. | 50 00 |

T. B. NEWMAN, Trésorier.
Nlle-Orléans, 2 sept. 1873. 3 sept-1t.

## L'UNION FRANÇAISE.

### Appel du Comité de Secours.

L'épidémie nous enveloppe de tous côtés; elle s'étend maintenant à toutes les parties de la ville et à tous les éléments de la population. Le nombre des malades, surtout parmi les classes pauvres, a pris des proportions considérables, et la misère vient s'ajouter à la maladie. Il est utile, il est nécessaire de multiplier les moyens de venir en aide à ceux qui souffrent et qui manquent de soins; il est également urgent de secourir leurs familles nécessiteuses.

Le Comité de l'Union Française a pour mission d'organiser des secours en faveur des indigents français atteints par l'épidémie, et de joindre ainsi ses efforts à ceux de la société admirable Association Howard et des autres institutions charitables.

Pour le seconder dans sa tâche, il fait appel aux médecins, aux pharmaciens et à toutes les personnes qui voudraient concourir, à un titre quelconque, à l'œuvre qu'il a entreprise.

Il fait également appel aux sociétés françaises des autres villes et à tous les Français des Etats-Unis, espérant que ce cri de détresse, au milieu de la calamité qui nous frappe, ne restera pas sans écho.

Pour le comité,

F. TUJAGUE,
Secrétaire-Trésorier.

## L'UNION FRANÇAISE.

En présence de l'épidémie qui règne parmi nous et des nombreuses et profondes misères qu'elle fait naître, l'Union Française a résolu de former un comité de secours dans le but :

1° De venir en aide, par des soins et autrement, aux Français nécessiteux, frappés par l'épidémie et n'appartenant à aucune société de secours ;

2° De soulager, dans la mesure de ses ressources, les infortunes créées, dans les familles indigentes de nos compatriotes, par la mort de leurs soutiens.

Dans ce but, le comité est autorisé à recevoir des souscriptions et à faire appel à tous ceux qui désireraient concourir, par leurs services personnels ou des contributions d'argent, au soulagement de ces misères.

Sont nommés membres du comité, avec pouvoir de recueillir des souscriptions :

Président Honoraire,
M. LÉON BELLAGUET,
Gérant du Consulat de France.

Président, M. EDGARD LARUE,
Président de l'Union Française,
No 8 Gallier's Court.

Sect.-Correspondant : M. F. TUJAGUE,
et Trésorier, 111 rue de Chartres.

M. F. JAUFROID, Vice-Président de l'Union Française, No. 22 rue de Chartres.

M. A. WALZ, Vice-Président de l'Union Française, No 26 rue Conti.

M. A. GUILLEMERY, sect. de la Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français, No. 57 rue Douane.

M. A. MALHIER, Vice-Président de la Société des Bonchers, coin des rues Poydras et Dryades.

M. P. ROQUES, Président de la Société des Garçons de Salle, coin Conti et Bourbon.

M. A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.

M. E. ENHARD, Président de la Société Alsacienne et Lorraine, 46 Exchange-Alley.

M. J. ANGLADE, coin Conti et Bourbon.

M. G. E. MASTRAL, coin Conti et Passage de la Bourse.

M. M. LEBLOND, 101 rue Bourbon.

M. H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier de l'Union Française, au siége de la société rue St-Louis.

L'ETOILE ROUGE.—Nous ne connaissons pas en toute la ville, au magasin aussi rondement conduit et plus habilement dirigé que l'établissement de chaussures, situé au coin des rues Douane et Bourbon. Nous ignorons le nom du directeur, mais ce doit être un homme pratique, car il trouve le moyen de faire des affaires et beaucoup d'affaires même en plein temps de fièvre jaune et lorsque nombre de pieds mignons ont quitté la ville.

Mais l'Etoile Rouge sait que les pieds mignons aiment à être bien chaussés surtout, et pour leur en donner la facilité, elle leur adresse des catalogues où sont exposées toutes les inventions les plus nouvelles et les plus élégantes des fameuses maisons Dunbarr, Bailey, Krosby, Herman & Co. et de plusieurs autres d'une égale renommée. Les dames aux pieds mignons n'auront qu'à choisir sur le catalogue les chaussures qui leur conviennent et le faire savoir par la poste à l'Etoile Rouge et tout de suite l'Etoile Rouge leur expédiera par la même voie, c'est-à-dire par la poste aussi, les souliers, les bottines ou les pantoufles de fillettes qui paraîtront d'aller à Peau avec de vieux souliers : il y a le soulier de BAIGNEUR; il y a le soulier de PROMENADE; il y a le soulier pour la danse; il y a le soulier pour la chasse; il y a le soulier pour la pêche; il y a le soulier pour la pluie; il y a le soulier pour la neige; il y a le soulier pour la boue; il y a le soulier pour la poussière; il y a les escarpins pour le bal; il y a les pantoufles de fillettes qui paraîtront d'aller à Peau avec de vieux souliers : il y a le soulier de BAIGNEUR